



**FAITS MARQUANTS**

2020

**[** EVOLIS EST UNE  
ORGANISATION  
PROFESSIONNELLE  
DONT LE RÔLE PREMIER  
EST DE REPRÉSENTER,  
DÉFENDRE, PROMOUVOIR  
SES MEMBRES. **]**







[

**EVOLIS : UNE ÉQUIPE  
D'EXPERTS À L'IMAGE DU  
REGROUPEMENT DE BIENS  
D'ÉQUIPEMENT DE LA  
MÉCANIQUE AU SEIN  
DE LA FÉDÉRATION DES  
INDUSTRIES MÉCANIQUES.**

]









# SOMMAIRE

<b>MOT DU PRÉSIDENT</b>	<b>11</b>
<b>PRÉSENTATION D'EVOLIS</b>	<b>12</b>
<b>CHIFFRES CLÉS 2020</b>	<b>14</b>
<b>ACTION COLLECTIVE</b>	<b>20</b>
<b>PÔLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>22</b>
<b>PÔLE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>27</b>
<b>PÔLE ÉCONOMIQUE</b>	<b>29</b>
<b>PÔLE COMMUNICATION</b>	<b>31</b>
<b>COMMISSIONS TRANSVERSALES</b>	<b>32</b>

# MOT DU PRÉSIDENT



Il me semble naturel de renforcer l'image de notre association tant auprès de ses membres que vis-à-vis de son environnement professionnel. Le rôle premier d'EVOLIS est de représenter, défendre, promouvoir ses membres et également, évidemment, leur permettre de se rencontrer et d'échanger sur les sujets d'actualité mais aussi ceux de demain qui font la vie de l'entreprise dans le respect du droit de la concurrence.

Cette brochure a pour objectif de vous présenter quelques actions fortes parmi les nombreuses réalisées par les pôles technique/environnement, économique, développement et communication, mais aussi par la Direction Action Collective, les commissions transversales et les Comités Européens.

Ce document est là, avant tout, pour vous donner envie de participer activement à la vie de votre association.

En 2020, EVOLIS, comme nos entreprises, a été confrontée à la crise du coronavirus. En lien avec la Fédération des Industries Mécaniques, elle a œuvré pour continuer à apporter son soutien actif aux adhérents dans les domaines sanitaire, réglementaire, économique... en développant sa présence auprès des pouvoirs publics français mais aussi auprès des institutions européennes.

Nombre d'évènements ont dû se tenir en distanciel même si notre volonté d'être encore plus présent dans la presse professionnelle avec des prises de position sur des sujets d'actualité s'est renforcée afin de porter nos messages.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document qui vous incitera, je l'espère, à découvrir le quotidien des collaborateurs de notre organisation professionnelle et vous permettra de mettre un nom sur chacun d'entre eux.

Notre Conseil d'Administration a souhaité que ces derniers puissent rendre plus régulièrement visite aux adhérents afin de mieux appréhender leurs besoins. Force est de constater que cela n'a guère été possible.

À n'en pas douter, en cette période difficile pour chacun d'entre nous avec la pandémie liée au coronavirus, cette relation se doit d'être encore plus étroite.

Cette organisation vous appartient et elle est à votre service.

**Jean-Claude Fayat**  
*Président*



# L'ÉQUIPE

Une équipe de collaborateurs est en place : 4 pôles gravitent autour de la Délégation générale et de l'Action collective, afin d'apporter à ses adhérents une représentativité dans le champ réglementaire et normatif, mais aussi des solutions collectives aux problématiques techniques et économiques des entreprises.

<b>DÉLÉGATION GÉNÉRALE</b> Délégué Général Renaud Buronfosse	Attachée de Direction Sylvie Chesnel-Richard Comptable Zohra Boukenna	<b>ACTION COLLECTIVE</b> Directeur Julien Chalet	
<b>PÔLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT</b> Directeur Richard Cleveland Responsables Techniques Emmanuel Deparis Xavier Sornais Conseillère* Normalisation et Réglementation Européenne Marie Poidevin	Ingénieur Environnement Emmanuella Zogbé <b>PÔLE ECONOMIQUE</b> Directeur Rudolph Ganzel Analyste Économique Lionel Couturier Assistante Béline Pinar	<b>PÔLE DÉVELOPPEMENT</b> Directeur Etienne Wèbre Responsable Marketing Mélanie Emzivat Assistante Sylvie Beaumier	<b>PÔLE COMMUNICATION</b> Responsable Nadia Loubar Responsable IT/ Formations Sylvie Ursulet Assistante Ghislaine Godefroy

*\*Consultante externe*

## NOS MISSIONS

### [ · ] RASSEMBLER

Développer un réseau de professionnels de votre secteur  
Pour partager vos sujets d'actualité et les enjeux de l'avenir

### AGIR

Défendre les intérêts de la profession en France et à l'international  
Pour soutenir vos performances et votre développement

### PROMOUVOIR

Faire entendre votre voix et valoriser vos savoir-faire auprès de toutes les parties prenantes et des nouvelles générations  
Pour soutenir la compétitivité de vos entreprises, préparer la transformation de nos métiers et créer des vocations

### ANTICIPER

Analyser l'information, décrypter les évolutions et conforter vos compétences  
Pour éclairer vos décisions et répondre à vos besoins

# CHIFFRES CLÉS 2020

## LES INDUSTRIES DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES

**BIENS D'ÉQUIPEMENT POUR LA CONSTRUCTION ET LES INFRASTRUCTURES,  
MATÉRIELS FLUIDIQUES, BIENS D'ÉQUIPEMENT DE MANUTENTION  
ET LA SIDÉRURGIE.**

Chute d'activité en 2020

	Milliards d'euros courants	Variation en % 20/19
<b>Production</b>	12,58	-11,9%
<b>France</b>	4,45	-5,4%
<b>Exportations</b>	8,13	-15,2%
<b>Importations</b>	9,93	-14,6%
<b>Balance</b>	-1,797	
<b>Taux d'export</b>	65%	
<b>Taux de couverture</b>	82%	
<b>Effectifs directs</b>	53 587	-1,7%

Sources : EVOLIS - Insee - Douanes françaises - mars 2021

La production des industries des biens d'équipements mécaniques s'est élevée à 12,6 milliards d'euros, en chute de 11,9% comparé à 2019. Le covid a eu raison de la croissance, qui pourtant caractérisait nos secteurs depuis quelques années. Pour mémoire, la production affichait encore une belle hausse de 4,3% en 2019. L'activité a fortement été impactée par la crise sanitaire et le confinement de l'économie au printemps. La reprise vers une normalisation de l'économie a été poussive tout au long de la seconde partie de l'année. La fin d'année a même été marquée par un nouveau confinement de l'économie, certes moins impactant que le premier.

Le marché intérieur a reculé de 5,4%. Dans ce contexte mondial de repli généralisé de l'activité et des échanges, les importations ont elles aussi fortement ralenti. Elles ont chuté de 15,2% en 2020. Cela ne change toutefois rien au classement de nos principaux pays fournisseurs. A l'instar des années précédentes, l'Union Européenne arrive en tête et l'Allemagne demeure sans conteste le principal partenaire commercial de la France.

Les exportations de biens d'équipement se sont contractées de 1,8 milliard d'euros (-15,2% contre +7% l'année précédente). Là aussi, les exportations vers les pays de l'Union Européenne sont majoritaires. 56% de celles-ci se font en effet avec les pays membres de l'Union Européenne. Elles baissent de 14,2% en 2020. Si l'on ajoute les pays européens non membres de l'Union, cela représente 64% du total des exportations. Toutes les régions sont concernées par le recul des exportations françaises. La chute est de 28% s'agissant des exportations vers l'Amérique du Nord, de 44% vers l'Amérique du Sud mais seulement de 7% vers l'Asie. Au final, le taux de couverture est stable à 82%. Enfin, la croissance des effectifs ne s'est pas poursuivie. C'est une petite chute de 1,7% qui est enregistrée en 2020.

Il convient cependant de distinguer, dans ces résultats globaux, des réalités différentes selon les trois secteurs principaux d'activité que recouvre EVOLIS : les secteurs des biens d'équipement pour la construction, les fluides et la manutention.

## BIENS D'ÉQUIPEMENT POUR LE BTP (26% D' EVOLIS)

### Vif décrochage de l'activité en 2020

En 2020, le secteur des biens d'équipement pour le BTP enregistre un recul de son chiffre d'affaires de production de 11,8% par rapport à 2019 (3,3 milliards d'euros). Le secteur de la construction dans son ensemble a été fortement affecté lors de cette crise avec des chutes d'activité tout à fait considérables dues pour une large part au premier confinement. L'activité dans le bâtiment, en particulier dans la construction neuve, a fortement décroché. Les travaux publics ont subi les turbulences inhérentes à la crise sanitaire et notamment l'affaiblissement de la commande publique. L'activité des entreprises routières a reculé de 15%. Les canaliseurs sont de leur côté en repli de 10%. L'année 2020 a été une année électorale et cela n'a pas non plus aidé le secteur. Beaucoup d'acteurs sont restés en retrait à l'instar des loueurs, qui ont quasiment arrêté d'investir en matériels neufs.

A l'international, les industriels d'EVOLIS ont réalisé 51% de leur chiffre d'affaires. Globalement, les exportations affichent un lourd recul de 20,7% à 1,7 milliard. Les exportations ont diminué l'an dernier vers les pays de l'Union Européenne : -11%. En particulier, les exportations vers l'Allemagne ont reculé de 7%. Celles vers l'Italie ont enregistré une diminution de 4%. Cependant, le décrochage est massif s'agissant des exportations vers le Royaume-Uni (-18%), la Belgique (-13%) ou encore vers la Pologne (-26%). Au-delà de l'Europe, les exportations vers les Etats-Unis se sont effondrées de plus de 39% en 2020. A noter également le recul des effectifs de près de 3% enregistré en 2020. Pour autant, la difficulté exprimée régulièrement par les chefs d'entreprise à trouver les personnels qualifiés est demeurée prégnante.

## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION

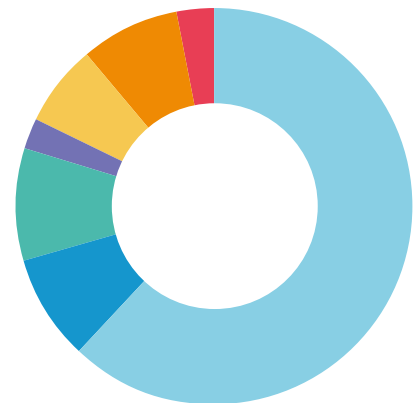
	Milliards d'euros courants	Variation en % 20/19	BTP EVOLIS
<b>Production</b>	3,28	-11,8%	26%
<b>France</b>	1,61	-0,3%	36%
<b>Exportations</b>	1,67	-20,7%	20%
<b>Importations</b>	2,09	-15,3%	
<b>Balance</b>	-0,425		
<b>Taux d'export</b>	51%		
<b>Taux de couverture</b>	80%		

Sources : EVOLIS - Insee - Douanes françaises - mars 2021

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS

(variations export 2020/2019 en %)

<b>Union Européenne</b>	62,2%	-11%
<b>Autres pays européens</b>	8,5%	-18%
<b>Amérique du Nord</b>	9,2%	-39%
<b>Amérique du Sud</b>	2,4%	-56%
<b>Afrique</b>	6,7%	-30%
<b>Asie</b>	8,2%	-28%
<b>Océanie</b>	2,8%	-28%



Sources : EVOLIS - Douanes françaises - mars 2021



# MATÉRIELS FLUIDIQUES (36% D'EVOLIS)

## Une certaine résilience

En 2020, la production d'équipements fluidiques n'aura reculé que de 5,8%. Comparé aux autres secteurs d'EVOLIS, celui des matériels fluidiques montre une certaine résistance face à l'ampleur de la crise. La production atteint 4,5 milliards d'euros sur l'année. La production de pompes et de compresseurs a faiblement diminué : -3,5%. Celle de la branche robinetterie a enregistré une baisse plus marquée (-8,9%).

Les exportations ont globalement reculé l'an dernier de 9,0%. Elles atteignent 4,1 milliards d'euros. Le taux d'export reste élevé à 92%. Les importations reculent fortement de 12,5% à 4,6 milliards d'euros. Aussi, la balance commerciale affiche un déficit moindre de l'ordre de 458 millions d'euros. Les matériels fluidiques sont exportés pour 50% du total vers les pays de l'Union Européenne.

L'Allemagne est notre premier client. Ce pays représente 15% du total des exportations. Ces dernières ont reculé de 13% en 2020. La zone Asie-Pacifique arrive en seconde position avec 23% du total, la Chine et la Corée du sud représentant à elles-deux plus de 12% du total (part en progression par rapport à 2019). En 2020, les exportations vers les pays asiatiques ont enregistré une baisse d'à peine 1%. La baisse est d'un peu plus de 8% s'agissant des exportations vers l'Afrique. Le recul vis-à-vis des autres régions est partout à deux chiffres. Les exportations vers l'Amérique du Nord reculent de 19%, celles vers l'Amérique Centrale et du Sud de 26%.

Enfin, les effectifs sont en recul de 1,4% sur l'année.

## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION

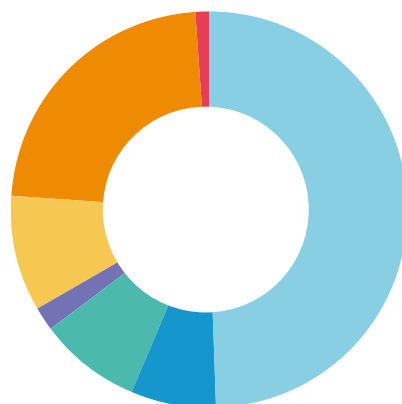
	Milliards d'euros courants	Variation en % 20/19	Fluides EVOLIS
<b>Production</b>	4,50	-5,8%	36%
<b>France</b>	0,38	+51,8%	9%
<b>Exportations</b>	4,11	-9,0%	51%
<b>Importations</b>	4,57	-12,5%	
<b>Balance</b>	-0,458		
<b>Taux d'export</b>	92%		
<b>Taux de couverture</b>	90%		

Sources : EVOLIS - Insee - Douanes françaises - mars 2021

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS

(variations export 2020/2019 en %)

Union Européenne	49,7%	-10%
Autres pays européens	6,8%	-10%
Amérique du Nord	8,3%	-19%
Amérique du Sud	2,1%	-26%
Afrique	9,4%	-8%
Asie	22,8%	-1%
Océanie	0,9%	-11%



Sources : EVOLIS - Douanes françaises - mars 2021.

## BIENS D'ÉQUIPEMENT DE MANUTENTION (34% D'EVOLIS)

### Une année difficile pour le secteur

En 2020, la production du secteur des biens d'équipement de manutention a atteint 4,3 milliards d'euros en retrait de 16,8% par rapport à l'exercice précédent.

Les activités dans le levage industriel ont été fortement affectées par la crise sanitaire. C'est un repli de plus de 28% qui a été enregistré l'an dernier. La manutention continue a également connu une baisse d'activité. Le recul a été nettement moins significatif concernant les branches chariots et stockage. Le marché intérieur est estimé à 2,0 milliards d'euros en diminution de 11,1% et les exportations sont évaluées à 2,3 milliards.

Ces dernières ont reflué l'an dernier de 21,4%.

Le taux d'export baisse légèrement à 52% contre 55% en 2019. Les importations sont également en recul de 17%. De fait, le déficit de la balance commerciale se réduit un peu passant de 951 millions d'euros à 916 millions. La dégradation des exportations concerne toutes les régions. Bien entendu, les équipements de manutention restent très majoritairement vendus en Europe (71%). Le recul des exportations vers les pays de l'Union Européenne atteint 21,3%. La zone Asie-Pacifique pèse pour plus de 12% du total. Les exportations vers la zone Amérique du Nord chutent de plus de 31%. Enfin, les effectifs affichent une baisse de 0,8% en 2020.

## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION

	Milliards d'euros courants	Variation en % 20/19	Manutention EVOLIS
<b>Production</b>	4,30	-16,8%	34%
<b>France</b>	2,05	-11,1%	46%
<b>Exportations</b>	2,25	-21,4%	28%
<b>Importations</b>	3,16	-17,0%	
<b>Balance</b>	-0,916		
<b>Taux d'export</b>	52%		
<b>Taux de couverture</b>	71%		

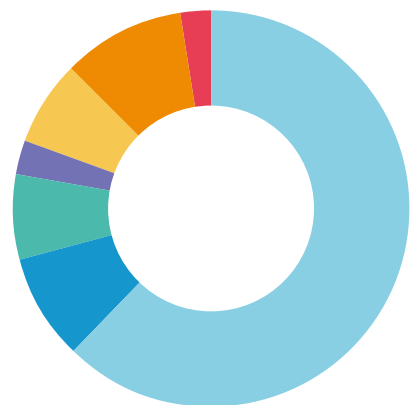
Sources : EVOLIS - Insee - Douanes françaises - mars 2021

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS

(variations export 2020/2019 en %)

<b>Union Européenne</b>	62,3%	-21%
<b>Autres pays européens</b>	8,8%	-16%
<b>Amérique du Nord</b>	6,9%	-31%
<b>Amérique du Sud</b>	2,8%	-23%
<b>Afrique</b>	6,7%	-27%
<b>Asie</b>	10,1%	-14%
<b>Océanie</b>	2,4%	-19%

Sources : EVOLIS - Douanes françaises - mars 2021



# ACTION COLLECTIVE

## PLAN DE RELANCE

Le jeudi 3 septembre 2020, nous découvrons les détails du plan de relance de 100 milliards d'euros sur 2 ans qui faisait suite à de nombreux échanges auxquels EVOLIS a contribué dès le printemps 2020.

En effet, après un mois de mars concentré sur les effets immédiats de la crise, nous avons préparé en avril une note sur les conditions de reprises qui a été envoyée à une quinzaine de députés et sénateurs ainsi que les différents cabinets ministériels. Nous demandions à l'époque des mesures de relance qui durent « plus d'un an après la fin de la crise sanitaire » que nous imaginions alors assez proche ! Cette crise sanitaire se prolongeant, et avec elle l'incertitude économique, le plan de relance sur 2 ans présenté en septembre est donc paru pertinent.

Dans la foulée des annonces gouvernementales, EVOLIS a analysé les différentes mesures afin d'aider les adhérents à identifier celles qui pouvaient les intéresser et à saisir toutes les opportunités offertes. Une note de synthèse offrait ainsi

un tour d'horizon des mesures comprises dans les 3 volets, écologie, compétitivité et cohésion, en précisant celles concernant tous les membres EVOLIS (fiscalité, aides à l'investissement...) et celles s'adressant spécifiquement à des secteurs clients et ne concernant donc que les membres EVOLIS présents sur certains marchés.

Pour un suivi dans la durée, nous avons lancé une newsletter « spéciale Relance », faisant suite à la newsletter « spéciale COVID » du printemps et qui est accompagnée d'une rubrique sur le site web permettant aux adhérents de retrouver toutes ces informations. Notre mobilisation pour accompagner les adhérents dans l'appropriation des aides publiques prend aussi d'autres formes, comme des webinars ou notre partenariat avec un cabinet de conseil en financements publics. Toute l'équipe d'EVOLIS est aussi à l'écoute des adhérents pour échanger sur ces sujets.

## HYDROGÈNE : 2020, L'ANNÉE DU CHANGEMENT D'ÉCHELLE

Suite à la visite du salon « Hyvolution » en février 2020, un article de la Lettre EVOLIS # 1 mettait en lumière une filière française de l'hydrogène en pleine effervescence représentant un marché prometteur pour les équipements fluidiques et une solution potentiellement incontournable pour la décarbonation des engins de manutention et de TP. Au cours de l'année, la publication de la Stratégie Nationale Bas Carbone a confirmé le rôle stratégique que ce vecteur énergétique doit jouer dans la transition énergétique, mais c'est surtout en septembre 2020 que cette dynamique a pu se concrétiser avec l'officialisation d'une stratégie



française de l'hydrogène dotée d'un financement de 7 milliards d'euros dont 2 milliards sur 2021-2022 dans le cadre du plan de relance. Un véritable changement d'échelle comparativement au plan hydrogène précédent doté de 180 millions. Afin d'accompagner ses adhérents et les aider à anticiper l'apparition de ces nouveaux marchés, EVOLIS a lancé ou rejoint de nouveaux cadres de réflexions et d'échanges, et a élargi son cercle de partenaires. EVOLIS s'est ainsi rapproché des acteurs de la filière, notamment l'association AFHYPAC devenu France Hydrogène qui a pu venir nous présenter ses actualités, mais aussi des secteurs clients, comme la Fédération Nationale des Travaux Publics qui a lancé son groupe de travail sur les motorisations du futur. Nos professions s'appuient également sur le CETIM pour mener une veille technologique et mener des projets de recherche collectifs sur les équipements qui participeront à cette révolution énergétique.



© Drone Images Solutions

Ces actions ont pour objectif de mieux comprendre collectivement la place de l'hydrogène dans le futur mixte énergétique. Mais malgré les milliards annoncés et les objectifs très ambitieux, il persiste encore beaucoup d'incertitudes. Le rôle de notre organisation dans les mois et années à venir est destiné à s'adapter aux attentes exprimées par les adhérents.

## COMITÉS EUROPÉENS

La vie de nos Comités Européens, dont le point d'orgue est, pour chacun d'entre eux, le congrès annuel a été significativement impactée en 2020 puisque ces réunions ont dû se transformer en simple Assemblées Générales formelles. Ainsi, cela n'a pas été la bonne année pour le rapprochement de nos 3 comités européens pour les fluides, PNEURO, CEIR et EUROPUMP qui ont dû reporter en 2021 (puis 2022) leur premier congrès commun. L'objectif de renforcer les échanges entre des secteurs industriels ayant beaucoup de centres d'intérêt commun reste néanmoins bien présent, notamment sur les thèmes qui avaient été retenus pour cette édition : économie circulaire, transformation digitale et nouvelles contraintes environnementales liées aux substances dangereuses.

Ces nouvelles thématiques transverses concernent aussi les secteurs des engins de travaux publics et de la manutention. Aussi, EVOLIS et ses adhérents ont-ils été à l'initiative pour leur bonne prise en compte au niveau européen, par exemple quand le CECE a formé un groupe spécial sur le remanufacturing des équipements. Ce rôle de la France est aussi reconnu puisqu'EVOLIS a obtenu un siège au sein de la Task Force cybersécurité d'Orgalim en représentation de la FEM.

Enfin, en 2020, EVOLIS a pu confirmer et renforcer la présence des industriels français et des permanents dans les différentes instances de gouvernance et de travail de ces comités européens.

# PÔLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT

## **NORME DE SÉCURITÉ POUR LES CHARIOTS SANS CONDUCTEUR ET LEURS SYSTÈMES**

Les adhérents du SIMMA puis du CISMA et enfin d'EVOLIS ont accompagné depuis plus de dix ans la réalisation de la norme internationale NF EN ISO 3691-4 : 2020. La rédaction de ce nouveau document a consisté à actualiser et compléter les prescriptions présentes dans la norme européenne NF EN 1525 : 1997. En effet, la NF EN ISO 3691-4 annule et remplace cette ancienne norme européenne qui ne reflétait plus l'état de l'Art actuel.

**La NF EN ISO 3691-4 définit notamment :**

- la notion de pare-chocs virtuel [équipement de protection (sans contact) électrosensible (ESPE), monté sur le chariot, ayant une ou plusieurs zones de détection, qui génère un signal avant le contact physique] ;
- les niveaux de performance des fonctions de sécurité ;
- le découpage de l'espace d'évolution du chariot sans conducteur en zones (chacune de ces zones est soumise à des prescriptions spécifiques en matière de protecteurs et d'autorisation d'accès du personnel).

La norme EN ISO 3691-4 : 2020 n'est pas harmonisée au titre de la Directive machines (2006/42/CE). Aussi, EVOLIS anime depuis mars 2020, le groupe d'experts ISO mandatés pour publier une norme révisée et destinée à être harmonisée au titre de cette Directive machines. A nouveau, les adhérents d'EVOLIS sont moteur au sein de ce groupe d'experts internationaux.



© ALSTEGROUP

## **NORME EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE PRÉPARATION DES MATÉRIAUX**

En se rassemblant, tous les industriels accompagnés d'EVOLIS pendant plus de dix ans, sont parvenus à finaliser l'écriture de la norme européenne relative à la sécurité des équipements et installations de préparation des matériaux (EN 1009, parties 1 à 5). La publication de cette norme en 2020 est une première, dans le sens où toutes les tentatives par le passé avaient échoué depuis l'existence du marché unique. Il s'agit donc de la première norme européenne traitant de ce sujet et elle était très attendue car elle va normaliser le dialogue entre les différents acteurs et mettre fin à des discussions incessantes sur le niveau de sécurité de ces équipements. Cette norme va aussi combler une lacune importante



## PRISE DE POSITION FEM : CHARIOTS ÉLÉVATEURS ET ÉQUIPEMENTS INTERCHANGEABLES

EVOLIS assure le secrétariat du groupe FEM PG IT T RTT (chariots tout terrain). Ce groupe d'experts a rédigé durant l'année 2020, une prise de position FEM. Cette analyse clarifie les modalités de mise sur le marché. La Directive machines (2006/42/CE) n'empêche pas la mise sur le marché de chariots élévateurs à fourche, de chariots tout terrain à portée variable et de tracteurs à portée variable non équipés de fourches ou d'équipements interchangeables, à condition que les prescriptions relatives à la Directive machines visées à l'article 5, paragraphe 1, soient respectées. Ce document est [\*téléchargeable ici\*](#).

en ce qui concerne les exigences de sécurité à atteindre, exprimées en termes techniques, afin qu'un metteur sur le marché puisse se prévaloir à terme d'être présumé conforme à la législation européenne. La norme européenne, une fois harmonisée, est un outil très utile à la fois pour les autorités de surveillance du marché qui doivent s'assurer que les produits mis sur le marché sont conformes à la législation et pour les constructeurs français et européens qui doivent se prémunir de la concurrence déloyale.

## NORME INTERNATIONALE RECONNAISSANT LE CONCEPT FRANÇAIS DES RÉPANDEUSES- GRAVILLONNEURS SYNCHRONES

Suite à la mise en place d'un petit groupe technique associant 3 industriels français, EVOLIS a joué le rôle de chef de projet dans la révision de la norme internationale ISO 15643 relative à la terminologie et aux spécifications commerciales des répanduses de bitume. La nouvelle version de ce document intègre pleinement le concept français des répanduses-gravillonneurs synchrones. Les représentations graphiques, les termes et les spécifications commerciales caractérisant ces machines d'entretien des routes sont harmonisées dans ce document de portée internationale. Cela va augmenter la visibilité de ces machines mixtes et leur reconnaissance en dehors de l'Europe et faciliter le dialogue entre les fournisseurs et leurs clients (administrations, entreprises privées) pour mieux se familiariser et s'appropriier ces équipements innovants.



© Bobcat® Telehandlers



© ACMAR

## ENGINS MOBILES NON ROUTIERS (EMNR) - CARBURANT ET MOTEURS SOUS LES FEUX DES PROJECTEURS EN 2020

### Moteurs de transition - report de 12 mois de certaines échéances légales pour les fabricants

Le règlement européen n°2016/1628/EU imposant le respect des dates cibles du 30 juin 2020 et du 31 décembre 2020 respectivement pour la fabrication et la mise sur le marché d'engins mobiles non routiers équipés de moteurs de transition\* d'une puissance  $P < 56 \text{ kW}$  et  $P \geq 130 \text{ kW}$ , a été modifié par le règlement n°2020/1040 publié le 17 juillet 2020 au JOUE, afin de repousser de 12 mois ces échéances légales avec une application rétroactive au 1<sup>er</sup> juillet 2020, garantissant ainsi aux fabricants la sécurité juridique nécessaire entre le 30 juin 2020 et la date de publication du texte.

Ce report consiste à pallier les conséquences de la crise sanitaire (problèmes d'approvisionnement de pièces, arrêt des lignes de production, reprise seulement progressive des capacités de production avec mise en place de nouveaux protocoles, etc.) qui ont conduit à ce que des fabricants ne puissent plus respecter ces dates légales.

Etant donné que tous les moteurs de transition concernés par ce report étaient déjà produits et en stock chez les constructeurs d'engins, ce décalage de 12 mois n'a occasionné aucun écart par rapport à l'objectif de réduction des émissions de polluants. En revanche, il était indispensable que les entreprises disposent de 12 mois minimum (et non pas 6 mois comme le souhaitaient certains

protagonistes) et ce, afin d'écouler ce stock de moteurs et les engins correspondants dans des délais réalistes dans un contexte où le marché allait se retourner sur le 2<sup>nd</sup> semestre 2020.

Ce report de 12 mois résulte d'une action initiée dès le mois de mars 2020 avec membres et notre administration au niveau national mais aussi au niveau européen en totale coordination avec nos comités européens (CECE et FEM) basés à Bruxelles.

*\* Moteur de génération antérieure à la dernière génération dite de « phase V »*

### Gazole non routier (GNR) - dispositif de suramortissement dans un contexte de hausse de la fiscalité

L'effort sur la fiscalité du GNR instauré par la loi de finances pour 2020 et parallèlement, la mise en place d'un dispositif de « suramortissement » à hauteur de 40% (60% pour les PME) visant à soutenir les entreprises principalement celles du BTP qui investiraient dans des engins non routiers fonctionnant à l'énergie électrique, au gaz naturel ou à l'hydrogène, ainsi que certains engins non routiers hybrides et ce, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2022 ont été des marqueurs importants de l'année 2020.

Si notre demande d'extension aux entreprises industrielles n'a pas été retenue (tout comme l'extension de délai à décembre 2024 qui était demandée par d'autres professions), en revanche, le dispositif de suramortissement lui-même et son extension à l'acquisition par les entreprises de bâtiment et de travaux publics d'engins mobiles non routiers dont le moteur satisfait aux limites d'émission de la phase V ont fait partie des

suggestions que nous avons formulées. Cette dernière mesure a été présentée par le Gouvernement pour contribuer à sa stratégie environnementale et vise à soutenir le rajeunissement du parc d'engins fonctionnant au GNR pour les entreprises de BTP.

Avec le concours de nos membres, nous avons pu contribuer de manière substantielle à l'amélioration des modalités pratiques d'application du dispositif de suramortissement et des critères d'éligibilité pour de nombreux matériels. Par exemple, en ce qui concerne les engins éligibles dotés d'un moteur de phase V et l'obligation de remplacement d'un matériel ancien ayant le même usage,







nous avons rétabli le fait que le critère de “plus de 5 ans” soit bien un critère d’ancienneté de l’engin et non de durée de possession du dernier propriétaire. Cette précision était importante pour favoriser le rajeunissement du parc.

### **ENGINS MOBILES NON ROUTIERS - UN PAS DE PLUS FRANCHI EN 2020 VERS UNE HARMONISATION EUROPÉENNE DES EXIGENCES ROUTIÈRES**

Les engins mobiles non routiers doivent respecter un grand nombre d’exigences réglementaires harmonisées au niveau européen (sécurité des machines, compatibilité électromagnétique, émissions sonores, émissions de polluants, etc.). Toutefois, les exigences (techniques et administratives) relatives à l’autorisation de circuler (occasionnellement ou non) sur les voies ouvertes à la circulation publique, relèvent de chaque état.

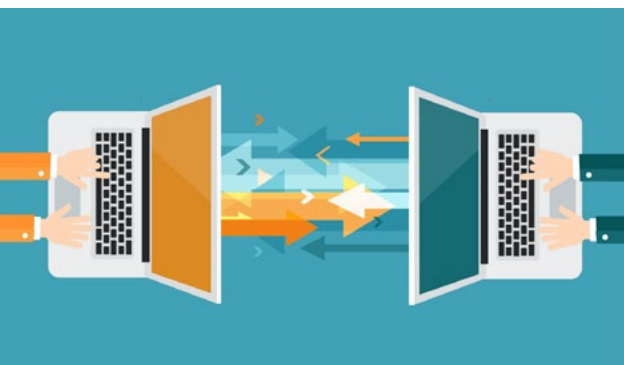
#### **DEPUIS PLUSIEURS DÉCENNIES, NOUS DEMANDONS UNE LÉGISLATION UNIQUE EUROPÉENNE**

Depuis plusieurs décennies, nous demandons via nos comités européens (CECE, FEM) une législation unique européenne pour s’affranchir de cette mosaïque de règles nationales qui sont injustifiées et disproportionnées sur le plan de la sécurité et qui constituent un véritable frein à l’innovation, surtout pour les plus petites entreprises.

#### **Actions concrètes dans la phase préparatoire à la phase législative**

Dès l’apparition de la pandémie en 2020, EVOLIS a milité auprès du CECE et de la FEM pour que ce dossier soit en tête des priorités dans les initiatives législatives à venir, considérant qu’il constituait un moyen pour préparer le redressement (après crise) des entreprises. La Commission Européenne ayant confirmé sa volonté d’agir, EVOLIS a mis en place un groupe technique « Rooding » pour informer et associer une base plus importante d’industriels à la rédaction de nos positions et de celles de nos comités européens en vue de répondre à une consultation lancée fin 2020 par la Commission.

EVOLIS participe depuis l’origine à ce projet au niveau d’une task-force composée de 5 associations européennes traitant des engins mobiles automoteurs. EVOLIS est à l’origine de la création au sein de cette task-force d’un groupe dédié aux matériels remorqués et a coordonné au niveau européen, la rédaction du document technique sur les matériels remorqués, ce dernier ayant vocation à servir à la Commission Européenne de document support pour l’écriture de la future proposition législative. Après la remise de ce livrable début 2020 et discussions au sein de la task-force, ce document a été remis à la Commission le 15 septembre 2020, en complément d’un document similaire traitant des engins automoteurs.



## ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA BASE SCIP\*

\* *Substances of Concern In Products*

Il y a peu, nous vous informions de la possible entrée en vigueur de la base de données SCIP (Substances of Concern In Products) au 5 janvier 2021. À ce moment, nous menions de nombreuses actions au niveau européen afin d'obtenir un report de cette entrée en vigueur, ainsi qu'une étude d'impact, considérant que cette imposition était disproportionnée vis-à-vis du bénéfice apporté.

Les actions au niveau de la Commission Européenne ayant échoué, la coalition regroupant une quarantaine d'associations européennes et internationales de fabricants a poursuivi ses actions en écrivant à la Présidence allemande du Conseil : la réponse fut sèche et très fermée, se concluant par « je vous demande, ainsi qu'aux associations professionnelles que vous représentez, de saisir les informations pertinentes dans la base de données en temps utile ». En parallèle, un dossier de plainte a été déposé auprès du médiateur de l'UE, mais là encore sans succès : ce dernier a rapidement clôturé le dossier considérant que la Commission et l'ECHA ont adopté une « interprétation raisonnable et que l'intention du législateur en modifiant la directive-cadre sur les déchets était bien de créer cette base de données » avant de conclure qu'« il appartient à un tribunal de déterminer la bonne interprétation en cas de litige ». Les sommes à engager et le faible potentiel de réussite d'un tel recours nous ont contraints à réorienter nos actions.

## UNE MISE EN ŒUVRE ENCORE FLOUE

Si la France, dans sa transposition de la directive cadre sur les déchets, impose d'informer l'ECHA des substances contenues dans les articles au titre de l'article 33 du règlement REACH, elle n'impose pas de le saisir directement dans la base de données SCIP (tout comme l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Autriche). Cette interprétation n'étant pas unanime à travers l'Europe, les industriels exportant intra-europe se voient contraints de déclarer dans la base par « sécurité juridique ».

De même, les interprétations sur les méthodologies de regroupement de déclarations ne sont pas unanimes. L'ECHA, dans ses différents guides mis à disposition, permet de grouper les articles complexes produits en série (exemple des smartphones, ordinateurs portables...) pour lesquels plusieurs variantes de composants ou batteries seront utilisées pour un même modèle. Cependant, elle conditionne cette option à une traçabilité permettant à l'opérateur de traitement de déchet de savoir exactement quelle variante et quels composants il va devoir traiter, par exemple via son numéro de série ou son code-barre. On pourra d'ailleurs se demander où est la cohérence d'une telle interprétation à l'heure où on encourage la réparabilité des produits, puisque l'opérateur de maintenance qui remplacera par exemple la batterie d'un tel équipement n'aura pas accès à la base de données pour la mettre à jour...

Fort heureusement, et compte tenu du retard pris par l'ECHA dans la mise à disposition de la base de données, certains États Membres se montrent plus tolérants et permettent des déclarations d'articles fictifs regroupant les différentes possibilités de configuration. Un guide sur les différentes méthodologies de regroupement de déclarations devrait être rédigé prochainement au sein de la Task-Force EVOLIS traitant de cette base de données.



# PÔLE DÉVELOPPEMENT

## **LE PÔLE DÉVELOPPEMENT RÉAGIT POUR LES ENTREPRISES DE BIENS D'ÉQUIPEMENT**

C'est une paraphrase évidente mais il nous revient de vous féliciter chers adhérents et d'affirmer que vous avez remarquablement réagi à la pandémie. C'est le moment de remettre nos Trophées puisque de nombreux prix n'ont pas été décernés en 2020. Espérons que ceux du pôle développement d'EVOLIS tiendront une place majeure dans vos mémoires !

## **LE TROPHÉE DE LA RÉACTION REVIENT À NOS ADHÉRENTS**

Dès le premier confinement, dès les premiers jours vous nous avez sollicités, vous nous avez répondu et vous vous êtes serré les coudes : L'enquête du pôle économique a permis de prendre le pouls des chaînes de production arrêtées par la distanciation, la pénurie de composants ou la disparition des livreurs ! Vos demandes de prorogation des Caces, des VGP ou d'autorisation de circuler avec des chargements de chariots nous ont permis d'être réactifs auprès des pouvoirs publics. Vous avez fait appel à nous et souvent, ensemble nous avons obtenu un aménagement des contraintes. Le pôle technique avec ses confrères européens a remarquablement obtenu un assouplissement de la réglementation « moteurs ». La réactivité des personnels de vos entreprises a permis de maintenir l'échange «

syndical » à son niveau le plus élevé : la vidéo-conférence fut la solution pour répondre à nos limites de déplacements.

Le groupe Terrassement, Equipements interchangeables et autres tilt-rotators qui ne s'était jamais réuni jusqu'alors a échangé plus de 4 fois en 2020 à propos de la situation de son marché.

## **LE TROPHÉE DE LA RÉSILIENCE REVIENT AUX RESPONSABLES « EXPORT » !**

Du premier confinement ils sont sortis groggy comme après une longue nuit de sommeil mais ont repris la destination de leurs prospects sans peur du virus. Reconfinés, ils ont cherché une nouvelle réponse. Ils ont arpenté les couloirs de LinkedIn, se sont essayés à prospector leurs clients grâce à Kaspr ou Hunter et ont échangé pendant l'automne et l'hiver tous les mois : Brexit, LinkedIn, Passeport sanitaire, Export Collaboratif. À suivre bientôt un témoignage sur la Russie. Ensemble on va plus loin !





## **LE TROPHÉE DE L'ORIENTATION REVIENT AUX SECTIONS**

---

Elles se sont retrouvées en vidéoconférence en avril, dans les salles de réunion d'EVOLIS fraîchement repeintes @lamaisondelamecanique dans l'été et en « préstantiel\*» depuis le second confinement. Merci pour votre réactivité.

Les outils de vidéoconférence mis à disposition fonctionnent maintenant pleinement. Nous cherchons de nouvelles applications ou logiciels pour gagner en cohérence et en efficacité.

*\* Présentiel + Distanciel*

## **LE TROPHÉE DU SUSPENS ENFIN REVIENT AU ROYAUME UNI ÉVIDEMMENT AVEC LE BREXIT**

---

L'année 2020 a été marquée par la terrible chute des échanges commerciaux internationaux suite à la crise sanitaire sans précédent et par les longues négociations à Bruxelles liées au Brexit. Deal ou No deal telle a été la question jusqu'au bout ! Cette thématique aura alimenté un certain nombre de réunions au sein d'EVOLIS. Une note d'information EVOLIS a été publiée en décembre et est depuis régulièrement mise à jour pour communiquer sur les points critiques pour les fabricants.

# POLE ÉCONOMIQUE

## DÉVELOPPER DES OUTILS ADAPTÉS À LA DEMANDE DE NOS ADHÉRENTS

### EVOLIS a développé une carte-marché interactive pour les adhérents commercialisant des chariots industriels

Afin d'aider les équipes commerciales et stratégiques des entreprises, EVOLIS a élaboré un programme permettant de restituer la performance des ventes des entreprises adhérentes pour tous les types de chariots industriels sous la forme d'une carte interactive. Alimenté par les données du marché pour chaque matériel, le programme fournit à nos adhérents une visibilité de leur couverture réseau tout en leur apportant le détail le plus fin possible pour chaque type de produit et chaque département.



## ARGUS-CHARIOT : LE MILLESIME 2020 EN LIGNE !

Développé conjointement par les organisations professionnelles EVOLIS et DLR en 2004, le site [www.argus-chariot.com](http://www.argus-chariot.com) est aujourd'hui la référence professionnelle sur le marché de l'occasion

des chariots industriels. Couvrant toujours plus de modèles, tout en étant le plus exhaustif possible, l'équipe active d'experts occasion de l'Argus-chariot travaille de concert pour vous fournir des chiffres au plus proche de la réalité. Le « millesime 2020 », la nouvelle mise à jour du site, lui a permis de fournir une valeur de reprise pour plus de 90% des modèles existants.

## UNE ENQUETE POUR ACCOMPAGNER NOS ADHERENTS PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Les impacts de la crise sanitaire sur l'économie française sont multiples et différent selon le secteur d'activité considéré. Notamment, certains secteurs clients de nos adhérents ont été fortement touchés. Dans cette période délicate, un tour d'horizon régulier sur la production dans les usines nous a semblé crucial. Aussi, tous les quinze jours, notre enquête « Sites de production » a permis de suivre de près la reprise dans les sites de production de nos membres, constructeurs d'équipement de maintenance, de construction, ou encore de traitement des fluides.

## MIEUX CONNAÎTRE LE MARCHÉ



**COVID-19**  
**Enquête EVOLIS**  
**Sites de production**  
Sur la deuxième quinzaine d'avril 2020



## **EXPLOITER LES DONNÉES DOUANIÈRES SOUS FORME DE FICHES SYNTHÉTIQUES**

Afin de suivre plus régulièrement les échanges commerciaux de la France avec d'autres pays ou régions du monde, EVOLIS est abonné à la base de données des douanes. Depuis le printemps 2020, des fiches très détaillées présentent les derniers chiffres du commerce extérieur pour chacun des trois grands secteurs qui constituent le périmètre d'EVOLIS : importations, exportations, balance commerciale mais aussi évolutions par produit, classement des pays fournisseurs et des pays clients... Ces fiches sont disponibles sur le site internet et adressées à qui en fait la demande. Pour aller plus loin, le pôle économique commence à décliner ces fiches par familles de produits.

## **FRANÇAIS DES POMPES**

L'année 2020 a été l'occasion pour les pompistes de réfléchir sur la mise en place d'une statistique « pompes » relative au marché français. Après quelques mois d'échanges et de réflexions, les industriels concernés se sont accordés sur une grille dont la segmentation, s'appuie largement sur la nomenclature officielle de l'Insee. L'objectif est bien entendu d'obtenir de façon régulière des chiffres fiables concernant les ventes de pompes sur le marché français afin de mesurer ce marché et suivre son évolution. Il s'agit aussi et surtout de permettre aux entreprises de pouvoir confronter ces informations issues de la statistique à leur propre perception du marché. C'est donc une avancée importante pour ce groupe qui jusqu'à présent devait se contenter d'études succinctes et globales sans détail.

# PÔLE COMMUNICATION

## LA COMMUNICATION À L'ÉPREUVE DE LA CRISE SANITAIRE

**EVOLIS s'est adaptée aux restrictions imposées par le contexte sanitaire en modifiant le déroulé de ses principaux événements.**

La conférence de presse d'avril 2020 n'a pas pu se tenir car nous étions alors dans les premiers jours du premier confinement. Cependant, nous avons maintenu la diffusion du dossier de presse et des faits marquants.

Nous avons organisé une seconde conférence de presse en novembre 2020, à distance, au cours de laquelle 2 de nos adhérents ont pu témoigner de leur résilience durant la crise.

Enfin, le Pôle Communication est heureux d'avoir organisé la première réunion de la Commission Communication. Lieu d'échanges et de partage sur les pratiques, les outils, les projets.



## CONFÉRENCE DE PRESSE

Mesures de relance préconisées  
et situation économique en 2020/2021



# COMMISSIONS TRANSVERSALES

Au-delà des groupes produits et techniques et des collectifs marchés qui se réunissent entre pairs, la vocation des commissions transversales est de réunir les adhérents d'une même fonction.

Les fonctions support d'une entreprise désignent des activités indispensables à la réussite de l'entreprise. Si elles ne représentent pas le cœur de l'activité de l'entreprise adhérente, les négliger serait un tort. L'expertise des responsables de ces fonctions est une des clés de la réussite d'une entreprise. C'est pourquoi au sein d'EVOLIS, les adhérents au travers de sujets communs et opérationnels échangent et partagent les bonnes pratiques de leurs fonctions pour permettre à l'entreprise de rester efficace et compétitive.

#### Les domaines suivants ont été traités en 2020 :

- Ressources humaines ;
- Juridique ;
- HSE ;
- Export ;
- Communication.

## COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

EVOLIS soutient et s'investit dans la formation des jeunes au travers de deux licences professionnelles : 3M (Management en Maintenance des Matériels) et CESP (Chargé de Projet Electro-hydraulique pour Système de Pompage). Ces formations uniques, dédiées et très professionnalisantes sont très appréciées par les adhérents. Un certain nombre d'étudiants de ces licences professionnelles font leurs alternances ou stages chez nos adhérents qui interviennent également dans la formation ou la mise en place de matériel. Toujours dans le cadre de ces deux licences professionnelles, EVOLIS participe en tant que membre du jury à la validation des acquis de

l'expérience (VAE). En effet, EVOLIS encourage grandement cette mesure qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle. Comme son nom l'indique, la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) permet d'obtenir tout ou partie d'une certification sur la base d'une expérience professionnelle. EVOLIS, le DLR et le SEIMAT continuent de déployer le site internet 3MTPM qui fait découvrir et promeut les métiers et formations de la maintenance des matériels de construction (bâtiment et travaux publics) et de manutention. Dans le domaine de la maintenance des matériels, nous estimons les besoins de la profession à plus de 1 000 collaborateurs par an, le besoin est donc consi-



dérable. Nous avons donc décidé de redonner un nouveau « look » au site. Sa connaissance auprès des différents publics progresse et maintenant les adhérents ont la possibilité de déposer des offres d'emplois dans tous les domaines de l'entreprise. Pour cela, nous avons inclus un module spécifique pour tout type de contrat (CDI, CDD, intérim, apprentissage...). Tous nos adhérents concernés peuvent ainsi s'appuyer sur le site 3MTPM pour déposer des offres gratuitement.

## COMMISSION JURIDIQUE

La direction juridique intervient sur toutes les phases d'un projet, prévient les risques de litiges et instruit les dossiers contentieux. Elle pilote, anime et coordonne le conseil juridique interne. Elle joue donc une fonction clé au sein de l'entreprise. C'est pourquoi, nous proposons au sein de cette commission et à chacune des réunions une veille jurisprudentielle présentée par la direction juridique de la fédération (FIM).

La rédaction des nouvelles Conditions Générales Professionnelles EVOLIS (3 documents : générales, de maintenance et sur devis) a été finalisée et les documents sont disponibles pour l'ensemble des adhérents. A la demande des membres de la commission, ces documents ont été traduits en anglais.

En 2020, plusieurs thèmes ont été abordés :

- La thématique de la Loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance a été approfondie. Les notions de sous-traitant et de prestataire de services ont été éclaircies.
- Les sujets sécurité et traitements des données d'opérateurs essentiels, cyberattaque... ont été traités. Une présentation des 3 textes relatifs à la cybersécurité ainsi que les normes et les travaux en cours a été faite.
- Un focus sur la distribution a été présenté : vente directe, vente par l'entremise d'un agent commercial, vente par un distributeur, ou un distributeur-réparateur avec un lien avec le droit de la concurrence

## COMMISSION HSE

La base de données SCIP [l'acronyme SCIP signifie "Substances of Concern In articles as such or in complex objects (Products)"] et fait référence à la base de données d'informations sur les articles contenant des substances extrêmement préoccupantes (SVHC, "Substances of Very High Concern")

incluses dans la Liste Candidate du règlement REACH] est suivie par EVOLIS au sein d'une task force depuis fin 2019.

Mise en ligne fin octobre, cela n'a laissé que peu de temps aux industriels pour adapter leurs logiciels de gestion de production, collecter des données auprès de leurs fournisseurs, les y intégrer car elles étaient jusqu'alors inexistantes (la gestion de la présence d'une SVHC dans un ensemble était gérée de manière macro). L'ECHA et la Commission Européenne n'ont pas envisagé de report puisque la date du 5 janvier 2021 est écrite dans la loi, et qu'elle n'a pas mandat pour la modifier.

L'obligation de notification dans la base SCIP s'applique désormais depuis le 05 janvier 2021.



Organisation professionnelle de biens d'équipement [evolis.org](https://www.evolis.org)

+33 (0)1 47 17 63 20

[contact@evolis.org](mailto:contact@evolis.org)

45, rue Louis Blanc – 92400 Courbevoie  
CS 30080 – 92038 La Défense Cedex

Création graphique : Clarus Com 04/2021

Crédits photo : © Adobestock (p.4, 7, 8, 9), DR (p.29, 30, 31, 32), iStock (p.5),  
Fayat Group (p.11), Fotolia (p.26), Freepik (p.12, 20, 22, 24, 25, 27, 29, 31),  
Metalliance (p.3), Pixabay (p.27, 28, Shutterstock (p.23)

Limites au droit de reproduction : Sur support presse, EVOLIS Faits Marquants  
ne peut faire l'objet que d'une courte citation avec mention de la source.  
Sur Internet, seuls des liens vers le site EVOLIS ([www.evolis.org](https://www.evolis.org)) sont autorisés.  
Renseignements complémentaires : R. Buronfosse, EVOLIS au 01 47 17 63 20.